

Diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

Deuxième vague de diagnostics

Les diagnostics

*Les résultats
Le retour d'expérience de la première
vague*

Trois catégories de situations peuvent se présenter à l'issue des diagnostics

Catégorie A :

Les sols de l'établissement ne posent pas de problème.

Catégorie B :

Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information devront cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

Catégorie C :

Les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires.

Trois catégories de situations peuvent se présenter à l'issue des diagnostics

Le classement dans l'une des catégories prévues par la démarche intervient lorsqu'il est prouvé que ce sont les anciennes activités industrielles qui sont en cause.

- ✓ **Les anomalies ayant d'autres origines que les anciens sites industriels (local de stockage de produits d'entretien, chaufferie au fioul de l'établissement, pollution extérieure...) sont portées à la connaissance du maître d'ouvrage et n'interviennent pas sur le classement des établissements.**

Les documents de référence pour le classement des établissements

Pour exploiter les résultats des diagnostics et classer les établissements :

- ✓ le document de gestion des résultats élaboré par l'ADEME, le BRGM, l'INERIS et l'InVS

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etablissements-deja-en-place.html>

Pour les établissements rangés en catégorie C :

- ✓ le document DGS - InVS du 15 février 2011 à destination des ARS

<http://www.sante.gouv.fr/guide-de-gestion-sanitaire-des-etablissements-accueillant-des-populations-sensibles-implantes-sur-des-sites-potentiellement-pollues.html>

Le retour d'expérience de la première vague de diagnostics au 31 décembre 2012

471 établissements dont le diagnostic est achevé :

- ✓ **17 établissements « hors démarche »**
- ✓ **454 établissements classés et répartis comme suit :**
 - **293 établissements soit 65 % classés catégorie A « les sols de l'établissement ne posent pas de problème » ;**
 - **152 établissements soit 33 % classés en catégorie B « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées » ;**
 - **9 établissements soit 2% classés en catégorie C « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire de mesures sanitaires ».**

La mise en œuvre de mesures sanitaires n'a été nécessaire pour aucun des établissements.

Le retour d'expérience de la première vague de diagnostics au 31 décembre 2012

4 % des établissements de la liste initiale s'avèrent non concernés par la démarche à l'issue de la première phase (erreur de localisation du BASIAS ou de l'établissement).

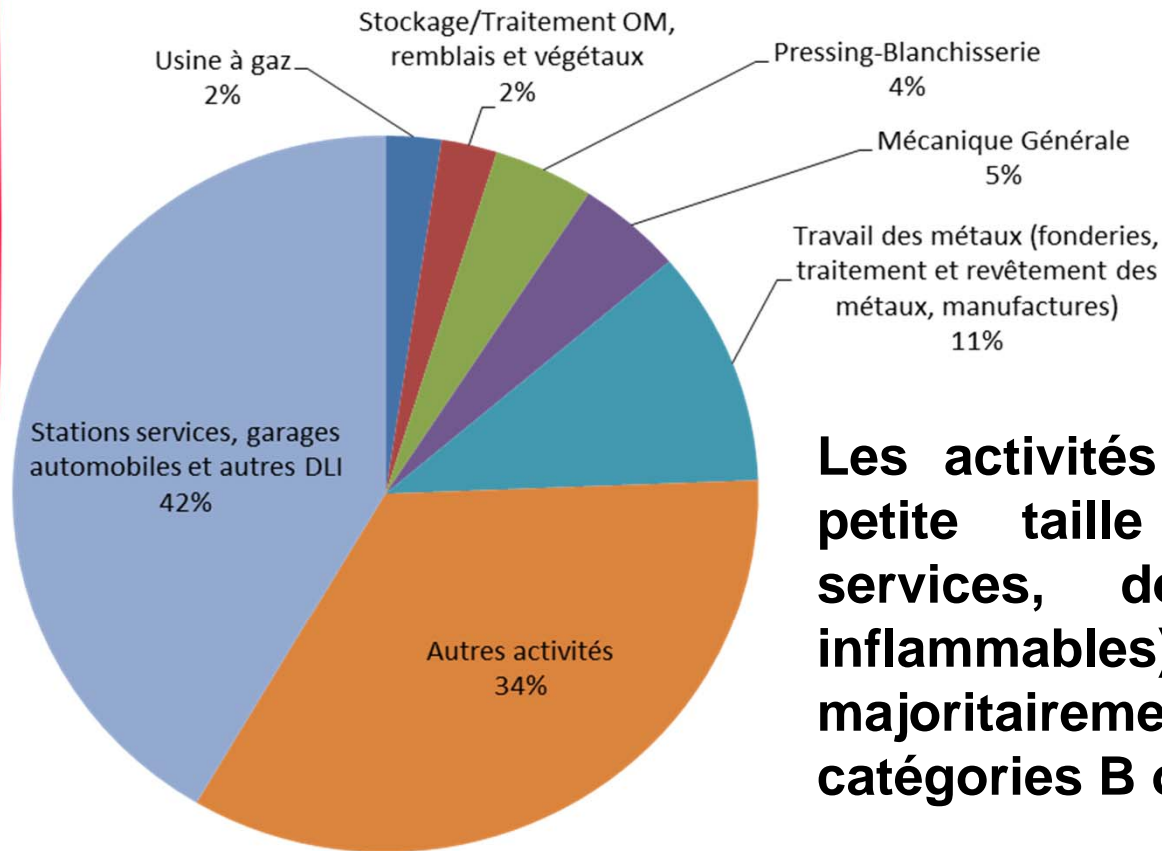
4,5 % des établissements ont été ajoutés à la liste initiale.

26 % des établissements sont classés en catégorie A ou en catégorie B directement à l'issue de la première phase de diagnostics.

70 % des établissements passent « mécaniquement » en phase 2 de diagnostics, les résultats de la phase 1 n'étant pas conclusifs.

8 % des établissements font l'objet d'une troisième phase de diagnostics.

Le retour d'expérience de la première vague de diagnostics au 31 décembre 2012



Principales catégories d'activités recensées pour les Établissements classés fin 2012.

Les activités de proximité et de petite taille (garages, stations services, dépôts de liquides inflammables) contribuent très majoritairement au classement en catégories B ou C.

Les industries « lourdes » (anciennes usines à gaz, sites pétrochimiques) ont peu d'impact sur les milieux d'exposition.